

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00804
Numéro SIREN : 500 437 058
Nom ou dénomination : 2SRI

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003507

2SRI
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Avenue du Souvenir Français, 83330 LE BEAUSSET
500 437 058 RCS Toulon

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 15 mars,
A 9 heures,

Les associés de la société 2SRI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

Société ADGROUP, représentée aux présentes par son Président Patrick DU CREST, , titulaire de 4998 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame Martine DU CREST, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Monsieur Patrick DU CREST, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine DU CREST, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Nomination de deux Directeurs Généraux
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de Directrices Générales, pour une durée illimitée :

La société ADGROUP SAS dont le siège est 195 chemin du Grand Canadeau 83330 LE BEAUSSET, immatriculée au RCS de Toulon 921 548 962
Représentée par son Président Patrick DU CREST

Aurélia DU CREST née le 10/04/1990 à La Ciotat demeurant 151 rue du Coulet 06620 CIPIERES

La SAS ADGROUP et Aurélia DU CREST déclarent accepter ces mandats.

L'Assemblée générale décide qu'Aurélia DU CREST ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat. Elle sera remboursée des frais engagés pour le compte de la société.

L'Assemblée générale que la SAS ADGROUP percevra une rémunération annuelle de 60 000 € H.T. au titre de son mandat de Directrice générale, et ce à compter du 01/04/2023.

Conformément aux dispositions des statuts, les Directrices générales disposeront des mêmes pouvoirs que le Président et pourront représenter la société vis-à-vis des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Martine DU CREST



Patrick DU CREST

